



COMMUNE DE SONGEONS  
Représenté par Mr Jean-Claude BAGUET  
24 rue du Maréchal de Boufflers  
60380 SONGEONS  
Mail : [mairie@songeons.fr](mailto:mairie@songeons.fr)

## REGLEMENT INTERIEUR DE LOCATION ET ENGAGEMENT DE L'UTILISATION DE LA SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE DES GARCONS

Tout utilisateur de la salle devra se conformer aux règles ci-après définies :

### **1/ CONDITIONS GÉNÉRALES :**

La salle ne pourra être louée par une association locale ou un habitant de la commune pour le compte d'un tiers.

La pose de crochets, clous, pâte à fixe, scotch, punaise et autres supports est rigoureusement interdite.

**La salle est confiée à l'utilisateur en état de propreté et de rangement. Celui-ci s'engage à les restituer dans les mêmes conditions.** Dans le cas contraire un titre de recette sera émis d'un montant de 100€. Les bouteilles en verre et les cartons seront déposés dans les containers situés « rue des Sorbiers ». Deux poubelles seront mises à votre disposition : une pour les ordures ménagères et une pour les plastiques.

**En cas de détérioration de la salle un titre sera émis du montant total des réparations.**

La salle sera remise à la disposition de l'utilisateur, moyennant un loyer de € . L'électricité sera facturée en plus en fonction de la consommation relevée au compteur et selon le tarif pratiqué par notre fournisseur soit 0,30€ TTC. Le règlement fera l'objet d'un titre de recette après la restitution des clés. Des arrhes représentant la moitié du prix de la location seront réclamées via un titre de recette émis lors de la signature du contrat et resteront acquises à la commune en cas d'annulation.

### **2/ RESPONSABILITÉ :**

L'utilisateur, qu'il agisse en son nom propre ou au nom d'une association, sera tenu responsable des vols et des dégâts constatés lors de la restitution des clefs. Il s'engage à régler à la commune le montant des frais ainsi occasionnés.

### **3/ ASSURANCE :**

La commune de SONGEONS assure les bâtiments. L'utilisateur des bâtiments devra donc contracter une assurance couvrant les risques suivants :

Incendies et vols de ce qui lui appartient (matériels, vêtements...) / responsabilité civile.

**Une attestation sera exigée pour obtenir les clés.**

### **4/ SÉCURITÉ :**

Les issues de secours doivent rester dégagées pendant l'occupation de la salle.

A l'extérieur, le locataire s'assurera qu'un accès reste libre pour les services de secours.

A la remise des clefs, l'utilisateur sera informé du fonctionnement des circuits électriques, du matériel de cuisine et de chauffage.

**Il est spécifié à l'utilisateur que la capacité maximale de la salle est de 60 personnes assises.**

Avant de quitter la salle, les tables et les chaises devront être rangés dans la véranda.

Par mesure d'hygiène, les chiens sont interdits au sein de la salle et dans le jardin.

La commune ne pourra pas être tenue responsable des accidents survenant à l'extérieur de la salle.

## **5/ NUISANCES**

**Tous les appareils de sonorisation, amplis doivent impérativement être installés dans la salle et non dans la véranda.**

En outre, il est précisé qu'un détecteur de décibels est installé dans la salle et les normes de sonorité doivent être respectées.

Le respect des voisins et de leur droit à la tranquillité impose quelques restrictions aux loisirs du locataire et exige qu'il se soumette avec ses invités aux règles suivantes :

- Veiller à la fermeture des portes dès 22 heures
- Quitter les lieux sans klaxonner
- Ne pas tirer de feux d'artifice et ne pas utiliser de pétards ;
- Barbecue, méchoui et toutes manifestations extérieures en général sont interdits
- Les lieux intérieurs et extérieurs devront être restitués propres.

## **6/ DIVERS :**

Possibilité de louer de la vaisselle, non comprise dans le montant de location (1€ par couvert).

Contact Mme FRION : 03.44.82.74.55.

En cas de perte des clefs, celles-ci vous seront facturées ainsi que le remplacement des serrures.

Il est strictement interdit de fumer dans la salle.

**Attention, aucun produit d'entretien n'est mis à disposition (sauf le produit pour le lave-vaisselle)**

### **Numéros des responsables :**

Mme GARNIER Dorothée :06.20.54.69.22

Mme BERHE Noémie : 06.81.94.99.44

Mme HAMONIER Pascaline : 06.16.51.64.60.

Fait à SONGEONS, le  
en deux exemplaires

**Mr Le MAIRE**

**Jean-Claude BAGUET**

ou l'un des conseillers responsables  
de la salle

**Signature**

**L'utilisateur**

**Nom, Prénom**

-----  
-----

**Signature**